



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25239
3 février 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er FEVRIER 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'Iraq a violé les termes du cessez-le-feu entre les deux pays en différentes occasions, comme indiqué ci-après.

1. Le 12 septembre 1992, à 11 h 30, deux éléments iraqiens ont été vus en patrouille, au point de coordonnées 40-58 (carte de Yebis) dans le no man's land, au nord-ouest de la borne frontière 22/9.
2. Le 12 septembre 1992, des éléments iraqiens ont été vus en train de monter deux tentes collectives, au point de coordonnées 004-506 (carte de Marivan) dans le no man's land, aux bornes frontière 95/1 et 95/2.
3. Le 16 septembre 1992, à 7 heures, 13 éléments iraqiens ont été vus en train d'effectuer des exercices d'entraînement puis de repartir, le même jour, aux environs du point de coordonnées 010-944 (carte de Maymeh River) dans le no man's land, face aux bornes frontière 24/2 et 24/3.
4. Le 20 septembre 1992, deux éléments iraqiens se sont postés au point de coordonnées 522-989 (carte de Kharatha) dans le no man's land, au nord-ouest de la borne frontière 48.
5. Le 22 septembre 1992, à 19 h 40, trois éléments iraqiens ont été vus en train de démolir des blockhaus et de circuler aux alentours du point de coordonnées 353-435 (carte de Kuh-Tunnel) dans le no man's land au sud de la borne frontière 25/11.
6. Le 25 septembre 1992, à 16 heures, un bulldozer iraqien a déminé le secteur et détruit trois sections des remblais situés au point de coordonnées 433-658 (carte de Naft-shahr) dans le no man's land.

7. Le 1er octobre 1992, à 10 heures, des éléments iraquiens ont tiré huit obus éclairants entre les points de coordonnées 375-105 et 398-122 (carte de Khosravi) dans le no man's land, au sud-ouest de la bonne frontière 56/1.

8. Le 1er octobre 1992, à 19 h 20, un certain nombre d'éléments iraquiens ont été observés tirant en l'air pendant 10 minutes, au point de coordonnées 594-335 (carte de Kanisheikh) dans le no man's land, à l'ouest de la borne frontière 40/1.

9. Le 5 octobre 1992, à 16 h 20, 16 h 40, 17 h 10 et 17 h 30, quatre fortes explosions ont été entendues au point de coordonnées 625-248 (carte de Ghasre-Shirin) dans le no man's land, à la suite de quoi une fumée blanche a recouvert la zone.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI
